à la votation du peuple le projet avant son adoption définitive. Nul amendement semblable n'a encore été présenté à cette chambre.

L'Hon. M. L'ORATEUR-L'amendement proposé par l'hon. M. Currie à la motion principale était ainsi conçu:

"Que sur une question d'une aussi grande importance que celle de la confédération projetée du Canada et de certaines autres colonies anglaises, cette chambre se refuse à assumer la responsabilité de consentir à une mesure qui renferme tant de graves intérêts, sans que l'opinien publique alt l'occasion de se manifester d'une manière plus solennelle."

La motion actuelle est à l'effet :

"Que son excellence le gouverneur-général sera prié de ne pas transmettre la dite adresse jusqu'à ce que les dites résolutions aient été approuvées par les électeurs de cette province, habiles à voter en vertu des dispositions de l'acte 22 VIOTORIA, chapitre 6, la dite approbation devaut être constatée par un vote direct sur les dites résolutions, qui devra être pris dans les diverses municipalités du Haut et du Bas-Canada."

Bien qu'il y att quelque analogie, elle n'est pas, en substance, la même motion. (Ecoutes!) "La manifestation de l'opinion publique d'une manière plus solennelle" diffère totalement de celle qui pourrait avoir lieu par un vote direct, ainsi que le prescrit cet amendement. Je crois, par conséquent, cette motion dans l'ordre; et comme je suis d'avis qu'en parcil cas les règles et la pratique de cette chambre soient interprétées dans un sens libéral, je ne puis déclarer que l'amendement comport: le même principe que la motion rejetée hier par la chambre. (Ecoutes!

L'Hon. M. REESOR-On pourra dire, assurément, que ces débats ont pris une tournure des plus extraordinaires. Au début, des hon. membres ont adressé la chambre en faveur des résolutions, les ministres spécialement; mais depuis peu, nous avons entendu d'hon. messieurs s'exprimer fortemont contre plusieurs des résolutions qui forment partie du projet de confédération, et qui tout en s'expriment ainsi, ont fini par dire qu'ils se faissient un devoir de donner leur appui à l'ensemble de la mesure. (Ecoutes! scouter !) Si je ne me trompe, copendantet je pense que d'autres hons, membres sont aussi sous cette impression—nous avons été députés à cotte législature pour perfectionner autant que possible tout projet ou proposition qui peut lui être soumis. Si notre opinion sur une mesure nous porte à proposer

des amendements à l'effet de lui faire subir des modifications, je maintiens qu'il ost de notre devoir d'exprimer nos vues en ce sens, de ne pas accepter cette mesure sans l'étudier à fond et avec impartialité, et de repousser l'idée que nous n'avons pas le droit de la discuter ou d'en amender quelque partie. Pour ma part, je trouve que le projet dans son ensemble ne répond pas aux espérances que l'on s'en était faites et à ce que nous avions droit d'attendre des membres du gouvernement actuel. Il a été fortement appuyé par les deux chambres du parlement et par le pays, et je ne désire pas non plus qu'on lui suscite des difficultés dont l'effet serait de diminuer le nombre de ses adhérents dans la législature; mais je ne crains pas de dire que pour se mettre à la hauteur de l'appui qu'il a reçu et de la confiance qu'il a inspirée, il aurait dû produire un meilleur projet que celui qu'il a soumis à la chambre et au pays. Que l'on prenne la question du chemin de fer intercolonial qui doit surgir de ces résolutions, et quo trouvons-nous? Il y a plus de deux uns, les gouvernements des provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse ont proposé à l'administration canadienne do construire cette voie à la condition pour le Canada de fournir les cinq douzièmes et ces provinces les sept douzièmes de son prix de revient; or, quel arrangement avons-nous aujourd'hui, quel avantage nous ont valu les deux années écoulées depuis? Nous y avons gagné le projet présenté par le gouvernement, et en vertu duquel le Canada va avoir à payer les neuf douzièmes de tous les frais de la construction de ce chemin, et les autres provinces la balance, de sorte que la dépense additionnelle pour le Canada va s'élever à plusieurs millions de piastres; car il en culters certainement au moins six millions de piastres pour la construction du chemin de fer intercolonial seul, c'est-à dire plus qu'on ne nous demandait il y a deux ans, dépense additionnelle dont le total augmentera pour un temps indéfini notre impôt annuel de plus d'un million et demi de piastres. Cet énorme excédant de dépense sur celle que l'on nous offrait de faire il y a deux ans n'en a pas moins été accepté. Il est admis, même par les auteurs du projet, que les provinces de l'Est profiteront plus que le Canada de la construction de cette voie. Il est aussi reconnu par les hommes experts en matières commerciales, et qui se sont